

Service de l'information (514) 598-2155 1601, de Lorimier Montréal H2K 4M5

numéro

**201**7 décembre 1983

nouvellos tion AST

DOSSIER



CHANGEMENTS

A NOUS LE PROGRÈS

CTCUM

Les 19 congédiés sont réintégrés

### **NOUVELLES CSN**

numéro 201

Dans ce numéro, notre dossier présente un point de vue d'ensemble sur un des sujets les plus importants de l'heure: les changements technologiques.

C'est notre dernier numéro en 1983. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes.

Et à l'an prochain!

ont collaboré à ce numéro

### Rédaction

Jean-Noël Bilodeau Michel Crète Guy Ferland Henri Jalbert Jean-Pierre Paré Edith Pariseau Michel Rioux

### Photographie

Diffusion Alpha Louise de Grosbois Pierre Gauvin Evrard Archives CSN

### conception graphique Jean Gladu/Tricycle

composition

Tricycle Compo

impression Interlitho

### distribution

l'équipe de distribution de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

# CELAAÉTÉ POSSIBLE PARTA SOLIDARITÉ

Les 19 congédiés de la CTCUM sont réinstallés dans leur emploi, et une entente de principe est conclue pour le renouvellement de la convention collective du personnel d'entretien, un mois avant son expiration le 11 janvier. Considérant la campagne de dénigrement menée contre le Syndicat du transport de Montréal à l'occasion des grèves de janvier et de mai l'an dernier — campagne qui devait aboutir à la mise en tutelle du syndicat par le gouvernement — ce règlement prend une signification exceptionnelle.

Deux faits sont à mettre en rapport ensemble pour comprendre ce qui s'est passé. D'une part la tutelle a été imposée soidisant parce que le syndicat n'était pas «parlable». D'autre part le premier geste que la Tutelle a posé a été de confirmer les dirigeants syndicaux dans leurs fonctions.

«La présente est pour vous confirmer que nous avons décidé de déléguer à chacun des membres de votre exécutif le pouvoir d'exercer ses fonctions syndicales à l'intérieur des limites de la Constitution qui vous gouverne», écrivait le tuteur Gérard Beaudry au syndicat, le 8 juin 1983.

Ainsi en confirmant la représentativité des membres de l'exécutif, la Tutelle contredisait dès le départ les raisons pour lesquelles elle avait été instituée, et opposait un démenti aux prétentions de la CTCUM qui venait de congédier 19 dirigeants du syndicat, parce qu'indésirables, selon la CTCUM.

«On a toujours dit qu'on pouvait négocier à partir du moment où la Commission ne voulait pas nous imposer de reculs, a déclaré le président du syndicat, Jacques Morissette. L'enjeu cette année, c'était la réintégration des 19 congédiés. Et à partir du moment où la CTCUM a renoncé aux reculs qu'elle voulait nous imposer relativement aux contrats à forfait et à la mobilité du personnel, la négociation est devenue possible.»

Quant aux salaires, l'augmentation sera de 3.6 pour cent en 1984, et en 1985 et 1986, elle sera équivalente à l'augmentation de l'inflation pour les années précédentes.

«Dans un contexte où les négociations collectives se règlent par des gels de salaires ou des augmentations d'heures de travail, on considère qu'il s'agit d'une victoire, d'ajouter Jacques Morrissette. Et si on veut défoncer ce pattern, on ne pourra le faire chacun de notre côté. Jamais la réintégration des 19 congédiés n'aurait été possible sans la solidarité qu'on nous a manifestée, et en leur nom, je remercie la CSN et les syndicats qui nous ont soutenus.»



Le gouvernement et l'accès à l'égalité

## Un pas en avant ou deux pas en arrière?

Le gouvernement québécois se propose d'adopter une réglementation en vue de favoriser l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises. Une commission parlementaire sur la question doit tenir des audiences en février ou au début du printemps. Le Comité national de la condition féminine de la CSN a fait une analyse des règlements proposés par le gouvernement pour constater qu'ils sont farcis de trous ou d'ambiguités qui pourraient en réduire considérablement l'impact.

Par exemple, le gouvernement et «ses organismes» pourraient se soustraire du contrôle de la Commission des droits et libertés sur ses programmes. Ou encore, les règlements prévoient que l'employeur serait le seul responsable des programmes dans son entreprise, les travailleuses et travailleurs sont laissés pour compte, sans un mot à dire sur la nature ni les objectifs des mesures adoptées.

Les critiques et commentaires du comité de la condition féminine à l'endroit de ce projet de règlement ont été discutés au conseil confédéral. Le bien fondé de programmes d'accès à l'égalité, comme l'expliquait Lesley Lee, présidente du comité national, réside dans le fait qu'ils peuvent contribuer à combattre la discrimination systémique dont les femmes sont victimes.

Qu'entend-on par discrimination systémique? C'est une discrimination qui a des racines historiques, qui touche un groupe de personnes et qui n'est pas odieuse, intentionnelle, flagrante. Par exemple, l'organisation actuelle du travail dans les entreprises publiques ou privées perpétue une forme de discrimination systémique à l'égard des femmes qui n'ont pas accès aux emplois les mieux rémunérés.

Cette discrimination se retrouve dans le système d'éducation, dans l'embauche, dans les voies de promotion, dans la formation professionnelle, le perfectionnement.

À ce jour, la Charte québécoise des droits et libertés permet à une personne de contester une situation discriminatoire, mais non à des groupes. D'où la nécessité d'obtenir des programmes efficaces d'accès à l'égalité pour les groupes discriminés (femmes, autochtones, handicapé(e)s..)

À la question de pourquoi s'attaquer à ce problème maintenant, la réponse est simple: c'est précisément en période de crise comme celle que nous vivons que la discrimination est le plus aggravée; par exemple, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes n'ont pas été aussi grands depuis dix ans.

Une partie du débat en conseil confédéral s'est fait en ateliers, une formule que bon nombre de délégué(e)s ont fortement appréciée. La discussion en atelier a beaucoup porté sur le principe général de l'action positive pour les femmes travailleuses. Si toutes et tous se disaient en accord avec le principe, les interrogations surgissaient à propos de l'application de ces programmes d'accès à l'égalité.

Car si on reconnaît une discrimination historique à l'égard des femmes, cela implique de reconnaître que des mesures spéciales doivent être prises pour redresser la situation, donc des programmes préférentiels en quelque sorte.

Plusieurs ont soulevé le problème de l'ancienneté qui pourrait, à la limite être remis en cause. Bien sûr, les programmes prévus à l'heure actuelle s'attaquent surtout à l'égalité à l'embauche. D'autres ont mentionné l'importance pour les femmes, si elles souhaitent l'égalité, de s'adapter aux contraintes de travail déjà assumées par les hommes.

Enfin, des craintes ont été mentionnées concernant l'utilisation possible que pourraient faire les employeurs de tels programmes, pour remettre par exemple en question le principe de l'ancienneté. Un délégué a dit souhaiter que des cours de condition féminine qui s'adressent aux hommes en particulier soient organisés. Le débat est loin d'être terminé et trouvera sûrement des échos dans nos syndicats respectifs.



## LA RÉSISTANCE PALESTINIENNE

Il est évident que sans le soutien politico-militaire de la Syrie, les dissidents du Fatah n'auraient même pas été en mesure de déclencher une seule opération militaire d'envergure contre les forces fidèles à Yasser Arafat, le président du comité exécutif de l'OLP.

Cela n'empêche pas que la situation de ce dernier et de son organisation soit difficile, pour emprunter ses propres mots, mais éclaire, en revanche, les véritables enjeux de la guerre syro-palestinienne. À en croire certaines agences de presse et analyses politiques, on serait en train d'assister à la «chute de l'OLP».

Ces commentateurs pourraient avoir raison si l'OLP était une force militaire ou une «bande de terroristes», comme le veut la propagande israélo-américaine.

Mais qu'on le veuille ou non, l'OLP est principalement une force politique qui a réussi à véritablement organiser une partie importante du peuple palestinien, et à canaliser à travers ses différentes institutions politiques et socio-économiques, les revendications de ce peuple: son droit à l'auto-détermination et à son

propre état indépendant. C'est sa reconnaissance par le peuple comme seul représentant légitime du peuple palestinien, qui constitue la force majeure de l'OLP, et cela bien avant sa reconnaissance par l'ONU et quelque 105 pays de par le monde.



**Yasser Arafat** 

Aussi, une des questions qu'il faut se poser est la suivante: la Syrie est-elle en mesure de mettre sous sa tutelle cette entité politique palestinienne qui est représentée par l'OLP et son chef Yasser Arafat?

Autrement dit, le peuple palestinien est-il prêt à accepter la tutelle d'un pays, aussi «fraternel» soit-il?

Les nombreuses manifestations de soutien à Arafat, aussi bien dans les territoires occupés qu'à Beyrouth ou même Damas, montrent au contraire l'ampleur de l'opposition palestinienne aux plans de la Syrie.

Un sondage réalisé par le journal palestinien El-hajr (6900 personnes interviewées) en Cisjordanie et à Gaza, démontre que 90% des personnes interrogées sont favorables à une OLP dirigée par Yasser Arafat, c'est-à-dire jouissant d'une autonomie relative dans la recherche d'une solution à leur problème national, sur la base d'une entente avec le roi Hussein de Jordanie.

Le soutien du peuple palestinien à l'OLP et à Yasser Arafat fait qu'une victoire militaire au Nord Liban contre ce dernier, ne signifierait pas une victoire politique. "La question des droits du peuple palestinien n'est pas seulement politique; elle est aussi morale. Nous avons tellement souffert durant la guerre qu'il nous faut absolument comprendre la misère des autres."

Rafaël et Dina Ryba sont juifs, antisionistes, et défendent les droits du peuple palestinien. Leur combat pour la justice n'est pas d'hier; c'est un combat qu'ils ont mené toute leur vie, en Pologne, en France, au Québec. Dans quelques mois, M. Ryba aura 80 ans et madame 75. «Mais il ne faut pas insister là-dessus, dit-elle, il reste tant de choses à faire».

Les positions qu'ils défendent n'en font pas des personnes très populaires auprès de l'establishment juif. «Nous sommes très mal vus, disent-ils, mais nous croyons quand même sentir un léger changement d'attitude depuis qu'Israël a envahi le Liban.»

À leur avis, le problème demeure toujours le même mais leur certitude est profonde. «Nous acceptons d'autant moins l'injustice qu'elle vient de notre propre peuple. Si nous ne parlions pas, nous serions complices», affirme M. Ryba, pour qui il faut reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit à la création d'un état palestinien à côté de celui d'Israël.

Selon M. Ryba, les États Unis et Israël ont commis de graves erreurs en repoussant les tentatives de compromis mises de l'avant par Yasser Arafat ces dernières années. «Il m'apparaît clair que l'OLP a évolué depuis 1968, au moment de l'adoption de la Charte palestinienne. Il faut rappeler que cela se passait au lendemain de la guerre de Six Jours et de l'occupation par Israël de territoires palestiniens.»

Comme preuve de cette évolution, il cite la fin du message de l'OLP adressé au Conseil israélien pour la paix, en 1981: «la paix entre l'état palestinien et l'état israélien ainsi qu'entre leurs peuples sera réalisée beaucoup plus tôt que ne le pensent les ennemis.»

Bien documenté, il relève une série de résolutions du Conseil national palestinien adoptées depuis 1977 de même que plusieurs déclarations de dirigeants palestiniens, re«Une question morale»



Raphaël et Dina Ryba

produites dans de grands journaux comme Le Monde et le New York Times. «Si les États Unis et Israël avaient voulu prêter l'oreille aux propositions palestiniennes, des négociations pouvant mener à la paix auraient pu s'engager». M. Ryba en est convaincu. Il regrette la lutte fratricide qui déchire actuellement les Palestiniens au Liban. Mais il rappelle qu' Arafat jouit de l'appui de l'écrasante majorité du peuple palestinien. «Il n'y aura pas de solution juste en dehors d'une solution négociée; il faut tout faire pour la paix».

### Du côté des palestiniens; du côté des ouvriers

L'œil est vif, un brin moqueur, la parole rapide quand elle s'enflamme pour défendre une certaine idée de la justice. Madame Dina Ryba nous rappelle qu'il y a cinquante ans, son mari, militant syndicaliste et socialiste dans une grande ville de Pologne, était condamné à plusieurs reprises à la prison pour être finalement privé de sa nationalité polonaise.

"Nous nous sommes réfugiés en France en 1931. Léon Blum et les socialistes français nous ont beaucoup aidés", dit simplement M. Ryba, qui milite depuis au-delà d'un demi siècle dans le mouvement Bund. Ce mouvement, qui regroupait à sa fondation les ouvriers juifs de Lituanie, de Pologne et de Russie, fut créé en 1897, soit la même année que le mouvement sioniste de Théodore Herzl. Mais le Bund s'est toujours opposé aux thèses sionistes, en défendant les droits de tous les peuples, y compris ceux du peuple juif.

Au Québec depuis 1963, les Ryba ne cessent pas de militer en faveur de la paix et de la justice au Proche Orient. Ils publient, en yiddish, un petit journal expédié aux quatre coins du monde, qui fournit de l'information sur la question palestinienne tirée des grands quotidiens et magazines.

«Le mouvement ouvrier d'ici, c'est mon mouvement à moi aussi; je suis allé au congrès des grandes centrales», dit M. Rafaël Ryba, alors que son épouse ajoute «même si l'ouvrier peut ne pas avoir raison dans une situation particulière, il faut être de son côté parce que c'est lui qui doit toujours supporter les injustices».

Il s'est indigné quand on a accusé Yvon Charbonneau d'antisémitisme l'hiver dernier. «Je le connais; j'ai écrit un article dans Le Devoir pour le défendre». Une colère sourde fait encore vibrer sa voix quand il évoque des faits comme celui-là. De la même manière, sa voix s'enfle quand il affirme que «le mouvement syndical est le premier attaqué quand les gouvernements prennent un virage à droite. Les syndicats doivent expliquer ce qui engendre les crises quand certains veulent faire croire que les syndicats vivent sur le dos des autres ouvriers».



### L'organisation: l'oxygène du mouvement



## VOUS ÊTES BIENVENU-E-S À LA CSN

### Les professionnels de Ville de Laval

L'Alliance du personnel professionnel et administratif de Laval (CSN) vient de recevoir du ministère du Travail, son certificat d'accréditation pour représenter les 65 employés professionnels et cadres intermédiaires de cette municipalité.

Le syndicat, qui regroupe notamment les ingénieurs, les architectes, les conseillers professionnels, les avocats, les huissiers et les surveillants d'arena de la ville, sera affilié à la Fédération des professionnels, salariés et cadres de la CSN (FPSCQ-CSN).

### Chez Stanchem

D'autre part, le commissaire du Travail Maurice Vassard a également émis un certificat d'accréditation en faveur du syndicat des employée-s de bureau de Stanchem (CSN), pour négocier une première convention collective au nom des 26 employé-e-s de bureau de cette entreprise de Beauharnois.

Les 125 employés de production de Stanchem ont leur syndicat affilié à la CSN depuis déjà plusieurs années.

### Marché Métro

Également accrédité cette semaine: le syndicat des employés du Marché Métro Groulx. Cet établissement, situé au coin des rues Mont-Royal et Pie IX, à Montréal, regroupe 22 employés.

#### Restaurant Lorenzo

De leur côté, les 75 travailleuses et travailleurs du restaurant Chez Lorenzo de Québec ont désormais leur syndicat CSN, à la suite de la décision du commissaire du Travail René Cormier d'émettre un certificat d'accréditation en faveur du syndicat.

Ce dernier avait déposé une requête en ce sens au ministère du Travail, trois mois plutôt, et rejoint donc la quarantaine de syndicats et les quelque 7,000 membres du secteur hôtellerie-restauration de la CSN.

### Palais des congrès de Montréal

Les 70 employé-e-s réguliers de la Société du Palais des congrès (CSN) compte dans ses rangs les employé-e-s de bureau de l'entreprise, les gardiens de sécurité réguliers, les employés d'entretien spécialisés (plombiers, menuisiers, électriciens), ainsi que les employés professionnels (avocats, délégués commerciaux, préposés aux communications, comptables , préposés aux achats, etc.)

Le climat d'insécurité créé par des événements récents et les rumeurs concernant la vente du Palais des congrès à la ville de Montréal, sont les facteurs principaux qui ont incité ces salarié-e-s à demander à la CSN de les aider à mettre sur pied leur syndicat autonome, Celui-ci sera affilié à la Fédération des services publics de la CSN (FESP-CSN).

### Chez Sam

Les 50 employé-e-s, jusqu'alors non-syndiqué-e-s, du distributeur et vendeur de disques Sam the recordman, situé au coin des rues Bleury et Sainte-Catherine à Montréal, ont également demandé au ministère du Travail d'accréditer leur syndicat autonome affilié à la CSN.

### Vapor Canada

Les membres de l'Association des employés de Vapor Canada de Montréal, ont par ailleurs décidé de s'affilier à la CSN. Le résultat du vote fut le suivant: 59 pour l'affiliation, 26 contre et 5 votes annulés. Cette association indépendante existait depuis 1968. La compagnie Vapor Canada est une division de la multinationale Brunswick; elle fabrique notamment les portes pour les rames de métro qui sont produites par Bombardier.

### Les ambulanciers

Enfin, le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (CSN) a déposé une dix-huitième requête en accréditation au ministère du Travail du Québec.

Le RETAQ regroupe donc maintenant quelque 400 adhérents répartis dans dix-huit des dix-neuf compagnies d'ambulances de la région de Montréal. Dans l'ensemble de ces dixhuit compagnies, les ambulanciers ont adhéré dans des proportions allant de 74% à 96% au RETAQ-CSN. Selon le président Mario Cotton: «la solidarité manifestée par l'ensemble des ambulanciers, et le très fort appui donné au RETAQ, démontrent bien le besoin urgent ressenti par les ambulanciers, d'une réforme globale dans ce secteur».

Le syndicat poursuit sa consolidation et sa structuration, et débutera bientôt des consultations auprès de ses membres, en vue d'éventuelles négociations.



La poussée spectaculaire des changements technologiques n'arrête pas d'étonner... ni de coûter cher. L'an dernier, c'étaient les jeux électroniques qui dominaient la publicité de Noël. Cette année, ce sont les micro-ordinateurs euxmêmes qu'on offre à la consommation courante. en étalant des possibilités qui, hier encore, n'étaient même pas à la portée des centres de recherche ou des grandes compagnies. Ce qui dans la foulée. relègue au rang de cadeau très ordinaire les calculatrices ultraperfectionnées qui faisaient envie il n'y a pas si lonatemps.

Pareil changement en si peu de temps provoque deux réactions très caractérisées: l'une d'engouement, l'autre de rejet. Mais à mesure que les effets de la révolution technologique se font sentir, particulièrement au travail mais aussi dans la vie de tous les jours, on est amené à dépasser ces réactions instinctives. Certes on ne veut pas «arrêter le progrès», comme on dit couramment, , mais on en vient à se demander pourquoi ses bienfaits sont si mal partagés, et pourquoi il laisse tant de victimes sur son passage.

On découvre aussi la nécessité d'acquérir une connaissance technologique au moins élémentaire. sous peine de devenir les analphabètes de demain, plus faciles à exploiter parce que plus dépendants. Déjà le Québec compte 600,000 analphabètes complets et fonctionnels, ce qui donne une idée de l'ampleur de ce problème qui ira en s'accentuant à moins d'un virage technologique oui, mais dans le sens des intérêts de la population. Ou plutôt des populations, car

### Le virage technologique nous fera-t-il prendre le champ?

c'est à l'échelle du monde entier que le problème est posé.

Quatre-vingt pour cent de la population mondiale est maintenue dans un état de sous-développement. parce que les pays du Tiers-Monde n'ont pas accès aux énormes moyens de production des sociétés industrialisées. Laissée à elle-même, la révolution technologique ne peut qu'accroître encore davantage les inégalités dans le monde, en augmentant les forces productives des pays riches et en rendant encore plus désuètes celles des pays pauvres.

Il est révélateur de constater que les quatre cinquièmes de la production mondiale d'électronique est

concentrée dans six pays: les Etats-Unis, le Japon. l'Allemagne de l'Ouest, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Et cette production, évaluée à \$300 milliards par année, est en pleine croissance malgré la crise économique. Les banques de données, qui sont l'assise des changements technologiques, sont monopolisés par 13 entreprises privées, dont 10 sont américaines.

Ces moyens nouveaux permettent de concentrer encore davantage les pouvoirs de décision tout en décentralisant les tâches d'exécution, ce qui conduit à une nouvelle division internationale du travail conçue de façon à mettre les pays en concurrence les uns

contre les autres.

Prenons l'exemple d'un micro-ordinateur: les puces seront fabriquées aux États-Unis dans des laboratoires très perfectionnés: le montage de ces puces, qui demande beaucoup de main-d'œuvre à bon marché, sera fait à Hong Kong dans une zone franche, c'est-à-dire non soumise aux lois du pays et abandonnée au capitalisme sauvage: les boitiers en plastique viendront d'Afrique du Sud et le tout sera assemblé dans une usine robotisée d'Allemagne de l'Ouest pour desservir le marché européen. Cet exemple montre bien comment les multinationales localisent le travail là où leur avantage est maximal en termes de coût de maind'œuvre et d'énergie, de stabilité politique, de proximité des marchés, etc.

Ainsi les pays deviennent de plus en plus dépendants, dans une longue chaîne de sous-traitance qui a sa source dans les quartiers généraux des multinationales et qui se prolonge jusque dans le travail à domicile rendu lui aussi plus facile et plus contrôlable par les moyens technologiques.

Dans cette réorganisation internationale du travail. même le Canada risque de perdre son niveau de vie, son autonomie culturelle et même sa souveraineté politique, de l'avis du Conseil des sciences qui écrivait en 1982: «L'absence de réaction adéquate à ces périls évidents et actuels pourrait annoncer la fin du Canada que nous connaissons et le précipiter dans un déclin ramenant, au milieu du 21e siècle, sa population à l'état pastoral.» Bref, le virage pourrait nous faire prendre le champ!



Autour de nous, on commence à voir les effets néfastes de la révolution technologique quand elle est abandonnée à sa propre logique interne. Même des métiers très qualifiés qu'on croyait à l'abri des changements sont en train de disparaître.

Ainsi à Marine Industrie. il y avait dix dessinateurs, mais une machine qui analyse le mouvement de leurs mains achève de les remplacer. Les machinistes sur les machines-outils traditionnelles sont remplacées par des machines à contrôle numériques, dont les mouvements nécessaires à la fabrication de telle ou telle pièce sont programmés sur une cassette.

Même dans les laboratoires d'hôpitaux, les analyses sont de plus en plus confiées à des machines, et on estime que 70 pour cent des tâches de techniciennes vont disparaître. On a d'ailleurs commencé à modifier en conséquence ce programme d'étude au Cégep.

Dans la construction, une petite machine de \$20,000 permet désormais de calculer les positions,

### Le travail précaire, à qui ça profite?

les angles et les niveaux sans l'aide d'arpenteurs et de techniciens.

Le travail de bureau d'une façon générale est en train d'être complètement bouleversé par les machines à traitement de texte, et la tendance est à l'implantation de pools de secrétaires. On assiste alors à deux comportements face à ces machines: d'une part celui des utilisateurs qui en vantent les mérites parce qu'ils peuvent obtenir des informations plus rapidement et plus sûrement; d'autre part celui des secrétaires qui voient augmenter l'intensité de leur travail qui sont soumises à un contrôle plus omniprésent, et qui deviennent ni plus ni moins que des extensions de la machine.

Le développement de toutes les formes de travail précaire, comme le travail à temps partiel, le travail à domicile, le travail à la pige, etc, commence

à contredire le discours patronal et gouvernemental sur les bienfaits des changements technologiques. Ainsi on voit apparaître un double marché du travail: d'une part des emplois stables à temps complet, plus qualifiés et mieux rémunérés; d'autre part, des occasionnels, à temps partiel, moins qualifiés et moins rémunérés. Aussi n'est-il pas surprenant que le Conseil du patronat soit à la fois contre la diminution des heures de travail, qui pourrait aider à résoudre le problème du chômage créé par les changements technologiques, et favorable au développement du travail à temps partiel. Car à qui profite le double marché du travail, sinon aux patrons?

Vanter les bienfaits du

travail à temps partiel comme le font le patronat et le gouvernement, c'est passer sour silence une réalité moins reluisante, qui est celle du double emploi, de la nécessité d'avoir deux emplois à temps partiel pour vivre, et donc d'être doublement vulnérable devant deux employeurs.

Vanter les bienfaits du travail à temps partiel et du travail à domicile, en les présentant comme la réponse à des problèmes de société comme la garde des enfants, c'est aussi mettre sur les femmes une pression qui risque de compromettre leurs acquis des dernières années sur le marché du travail. Car dans la mesure où les changements technologiques visent surtout les ghettos d'emplois féminins, les femmes seront plus exposées au travail à temps partiel ou à domicile, et risquent d'être reléquées à une économie souterraine non socialement reconnue.

La deuxième plus grande banque américaine, Citybank, estime que 70 pour cent des tâches de secrétariat pourront être faites à domicile d'ici quelques années. Cela en dit long sur les bouleversements qui s'en



L'un des effets les plus inquiétants des changements technologiques jusqu'à présent, est celui du chômage structurel dont ils s'accompagnent. Ainsi un document confidentiel publié en janvier 1983 par le ministère d'État au développement économique et intitulé «The Rocky Road to 1990», estime que le quart au moins et jusqu'à la moitié

## Le chômage permanent, à qui ça profite?

des emplois disparaîtront dans le secteur manufacturier d'ici 1991.

Appliquées au Québec, ces prévisions signifient que pour maintenir à peu près le taux de chômage actuel, (soit 379,000 officiels et 75,000 cachés, pour un total de 454,000), il faudrait en six ans créer de deux à trois fois plus d'emplois qu'on en a créés entre 1970 et 1980, soit autour de 128,000 par année. Et samedi dernier. les journaux nous apprenaient qu'il n'y avait eu que 83,000...emplois créés l'an dernier! Pourtant, le gouvernement révélait qu'il avait consacré près de \$290 millions au «virage technologique» depuis un an et demi. A qui donc ça profite?

### La santé

"La santé, c'est pas juste la nonmaladie. C'est aussi comment tu te sens en sortant de l'ouvrage. Quand tu ne peux même plus parler à tes enfants, c'est rendu grave."

La réduction du temps de travail

"Il y a deux ans, on se serait fait sortir de l'assemblée si on avait parlé de couper le temps supplémentaire. Aujourd'hui c'est une chose normale, et il y en a qui sont prêts à aller encore plus loin dans la réduction du temps pour garder les emplois."

«Le discours patronal sur le travail partagé ou le temps partiel est bien passé, mais ça cache la réalité du doubleemploi.»

"Le travail partagé peut être une mesure sociale à laquelle on peut recourir dans certaines circonstances, comme l'assurance-chômage est une mesure sociale, mais ça ne veut pas dire que c'est la forme qu'on recherche." "On n'est pas contre le temps partiel en soi, pour les gens qui le désirent, mais contre les conditions précaires associées à cette forme de travail."

"Dans mon hôpital, on se retrouve avec plein de monde à temps partiel qui voudraient travailler à plein temps, et du monde à plein temps qui voudraient travailler quatre jours par semaine."

"Il y a aussi le bénévolat, qui est devenu une business. C'est du temps partiel non payé."

"Aborder les changements technologiques par la réduction du temps de travail, c'est réclamer que tout le monde profite des bienfaits des nouvelles technologies."

«Je me suis battue toute ma vie pour défendre les emplois, et aujourd'hui mon fils étudie en informatique pour apprendre comment faire des programmes destinés à réduire le personnel sur les chaînes de montage. On a de bonnes prises de bec.»



### Pour que le changement profite à tout le monde

uisque les changements technologiques engendrent une productivité accrue, il est socialement injuste et économiquement absurde qu'ils entraînent en même temps un appauvrissement des travailleuses et travailleurs. Voilà ce qui guide l'action syndicale de la CSN face aux changements technologiques. Il ne s'agit pas de s'opposer au progrès, il s'agit de l'orienter dans l'intérêt de la collectivité.

Pour cela, il faut négocier l'implantation des changements technologiques de façon qu'ils favorisent l'emploi et l'amélioration de la qualité de vie, incluant bien sûr la santé, entendue dans son sens large de «bien-être physique, mental et social des personnes», selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé.

Prenons par exemple les machines à traitement de texte, qui peuvent augmenter de façon très considérable la productivité du travail de bureau. Mais c'est au prix d'un accroissement si grand de l'intensité du travail que les études scientifiques recommandent qu'une même personne ne soit pas exposée plus de quatre heures par jour aux écrans cathodiques, avec des pauses de 15 minutes après deux heures. Or n'est-il pas normal que l'implantation de telles machines s'accompagne d'une réduction du temps de travail, puisque

d'une part elles augmentent la productivité, et que d'autre part une exposition trop soutenue et trop prolongée provoque des effets néfastes sur la santé?

D'une façon générale, une réduction généralisée du temps de travail est essentielle pour faire en sorte que le virage technologique profite à tout le monde. Et c'est une revendication législative de la CSN que la semaine de travail soit réduite à 35 heures, que les vacances soient portées à quatre semaines et que le temps supplémentaire olbigatoire soit interdit. De même une loi sur les changements technologiques devrait-elle prévoir des congés-éducation payés pour assurer la formation et le recyclage des personnes.

La rapidité avec laquelle s'effectuent les changements technologiques est si grande que les clauses existantes dans les conventions collectives ne permettent pas souvent de faire face efficacement aux bouleversements qui en découlent. Aussi la CSN met-elle de l'avant une plateforme de négociation mieux adaptée à la situation d'aujourd'hui, et qui prévoit notamment le droit à l'information, la protection du volume de l'emploi, la réduction des formes de travail précaire, l'amélioration de la qualité de vie incluant la santé, l'interdiction de toute surveillance électronique, le droit au recyclage et à la formation professionnelle sans perte de salaire.



## petites May

droit au travail

### La CSN presse le ministre Lalonde d'agir sur l'emploi

La CSN a réaffirmé sa conviction qu'il ne saurait y avoir de véritable reprise économique sans que la situation de l'emploi ne s'améliore de facon radicale.

Le président de la centrale Gérald Larose a plaidé en faveur d'une préoccupation incessante du côté de l'emploi, «non seulement en ce qui touche son maintien mais aussi en ce qui a trait à la distribution et à la qualité de l'emploi», au cours d'une rencontre de plus de deux heures d'une délégation de la CSN avec le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde. La rencontre s'est tenue à Montréal.

Plusieurs questions d'intérêt économique ont été abordées au cours de cette rencontre, en particulier la récente hausse de près de 20 pour cent des produits pétroliers au Québec. «En envahissant aussi rapidement le champ libéré par la réduction de la taxe ascenseur, les pétrolières se sont comportées ni plus ni moins comme des oiseaux de proie», a déclaré M. Larose, rappelant que jusqu'à preuve du contraire, ces compagnies étaient elles aussi soumises au programme des 6 et 5 pour cent.

Le président de la CSN a aussi soutenu devant le ministre qu'il faudrait tenter de déterminer dans quelle mesure l'application des politiques monétaristes a pu avoir des conséquences néfastes. «Nous



sommes convaincus que socialement, ces politiques nous ont coûté un prix exorbitant», a souligné le président de la CSN.

Ce dernier a de plus suggéré au ministre des finances que le gouvernement fédéral redevienne un leader en ce qui a trait aux politiques touchant les lois du travail au Canada. Après avoir rappelé qu'il y a vingt ans, le fédéral faisait preuve de leadership dans ce domaine, M. Larose a dit constater que depuis ce temps, les politiques fédérales en la matière semblaient s'ajuster sur ce qui faisait figure de plus petit commun dénominateur.

«Sur la question de la législation anti-scabs, a soutenu le président de la CSN, nous pensons que le rôle du gouvernement fédéral devrait consister à mettre de l'avant une telle législation dans les domaines qui sont de sa juridiction plutôt que de condamner les réalisations québécoises». Ce dernier a d'ailleurs reproché au ministre Lalonde d'avoir entretenu

la propagande patronale en prenant à son compte l'affirmation selon laquelle la compagnie Menasco fermait ses portes à cause de la loi antiscales

La CSN a par ailleurs dit espérer que le gouvernement fédéral ne ressusciterait pas, sous une forme ou sous une autre, le projet de loi S-31. «Nous continuons de croire que ce projet était d'abord et avant tout destiné à bloquer la Caisse de dépôt du Québec», a déclaré M. Larose après les explications du ministre Lalonde.

La centrale syndicale a enfin demandé au ministre des mesures concrètes touchant l'emploi et la protection des travailleurs dans des secteurs bien précis comme l'industrie du papier, la construction navale et l'amiante. Sur ce dernier point, M. Larose a demandé au ministre Lalonde de prendre tous les moyens possibles pour contrer la campagne qui s'orchestre actuellement aux États Unis contre l'utilisation de l'amiante.



### RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN «Proposition mitigée»

«La CSN constate avec regret la lenteur avec laquelle le gouvernement du Québec s'occupe de la réforme du mode de scrutin, question pourtant vitale pour la démocratisation des institutions politiques québécoises».

Lors des audiences publiques de la Commission de la représentation électorale, qui se tenait le 30 novembre dernier, le vice-président de la CSN Pierre Mercille a particulièrement dénoncé la proposition de proportionnelle plutôt «mitigée» actuellement étudiée par le gouvernement considérant qu'elle vise principalement à maintenir le bipartisme actuel et défavorise les tiers partis.

«La réforme proposée par le gouvernement consiste à limiter les «bienfaits» de la proportionnelle aux deux principaux partis, et à l'agrémenter de prime au vainqueur qui est ni plus ni moins que les dépouilles des votes accordés aux tiers partis par l'électorat. Du coup, la réforme perd sa justification, soit l'égalité du vote de chacun des citoyens».

«Perpétuer un système électoral qui fabrique artificiellement un régime bipartite dans une société pluraliste et multipartite de fait, équivaut à nier la nature même de cette société avec toutes les conséquences sociales et politiques que cela peut entraîner», a-t-il ajouté.



### Pas de coupures de personnel

Réunis en congrès la fin de semaine du 2, 3, et 4 décembre à Québec, quelque 200 délégués de syndicats de la Fédération du commerce (CSN) se sont prononcés contre la réduction du nombre de salarié-e-s, du moins à court terme, et ont opté pour une augmentation de la cotisation syndicale. Ainsi, la partie de la cotisation syndicale versée à la Fédération passera de .45% à .63% à compter du premier janvier 1984 et sera en vigueur pour une période de 12 mois. Cette mesure de redressement financier origine d'un déficit de près de \$500,000.00 sur un budget de plus de \$3,000,000.00. Quant à la situation déficitaire. elle a été occasionnée par les nombreuses mise à pied provoquées par la récession économique et aussi par une surévaluation du nombre de cotisants

### Le soutien de la CSN

Au prochain bureau fédéral du commerce, les délégués auront à décider s'ils acceptent toujours l'offre de soutien de la CSN, appelée «Opération solidarité-commerce». En effet. cette solution mouvement, comme on la qualifie dans le milieu syndical, aurait comme effet de répartir 60 dossiers de négociation à l'ensemble des salarié-e-s de la CSN. Ce moven de redressement serait automatiquement entré en force dans l'éventualité où les congressistes auraient entériné la mise à pied de trois employé-e-s, dont 2 temporairement.



### La paix? pourquoi pas!

«Pourquoi, dans nos usines, dans nos écoles, dans nos chantiers, dans nos mines, dans nos établissements, ne ferions-nous pas la même chose que dans certaines municipalités et déclarer nos syndicats «zones libres d'armements nucléaires?» Ce ne serait bien sûr qu'un symbole, mais un symbole qui exprimerait notre refus d'un monde fondé sur la puissance de la destruction, sur la souffrance, sur la mort, finalement».

Le président de la CSN Gérald Larose a lancé cette idée à l'ouverture du dernier conseil confédéral. Donnant en exemple les syndicats danois, où les travailleurs et travailleuses ont tenu récemment une grève générale de cinq minutes pour exprimer leur opposition à la militarisation nucléaire, ce dernier a insisté sur la responsabilité des organisations syndicales dans le travail de conscientisation quant aux questions touchant la paix et le désarmement.

### La CSN s'oppose à la privatisation de la SAQ

La CSN a vigoureusement dénoncé l'intention du gouvernement québécois de confier l'exploitation des magasins de la Société des alcools aux mains de l'entreprise privée.

"Depuis 15 ans, l'Union nationale, le parti libéral et, aujourd'hui, le Parti québécois se disent d'accord pour succomber aux sirènes de l'entreprise privée, a déclaré le viceprésident Pierre Mercille, mais nous continuons d'affirmer que ce secteur doit demeurer sous le contrôle d'une société d'état».

Pour la CSN, il n'est pas question de démanteler un système qui, en plus de fournir à la population des services de qualité, assure au trésor québécois des rentrées d'argent substantielles.

«Ce n'est pas pour rien que l'entreprise privée réclame la privatisation de la vente de l'alcool depuis des années, a déclaré M. Mercille, c'est parce qu'elle sait qu'il y a là des millions à récupérer. Quant à nous, nous préférons que ce soit la collectivité qui profite de cet argent».

Dans un communiqué remis à la presse, le vice-président de la CSN s'en est pris à cette volonté du parti québécois qui se manifeste de plus en plus, soit de confier ce qui génère des profits à l'entreprise privée et ce qui amène des pertes à l'état. «C'est une vision tronquée de notre avenir collectif que nous combattrons jusqu'au bout» a déclaré M. Mercille, ajoutant qu'en plus de priver la collectivité de sources importantes de revenus, la privatisation de la vente d'alcool mettait en péril quelques milliers d'emplois. Il y a dans ce secteur d'activité des traditions qui remontent à plus de cinquante ans, a-t-il souligné, affirmant qu'à son avis, la recherche du profit qui caractérise le fonctionnement de l'entreprise privée n'était pas un gage pour la protection de l'emploi ou la qualité du ser-

«Ce n'est pas vrai que la concurrence a meilleur goût», a précisé M. Mercille en donnant comme exemple ce qui se passe actuellement dans le secteur pétrolier.

La CSN exige enfin qu'avant d'aller plus loin, le gouvernement ouvre un large débat public et convoque une commission parlementaire pour entendre l'expression des différents points de vue.



### FILEF Nouvel an à l'italienne

L'Association italienne des travailleurs immigrés et de leur famille, mieux connue par leur sigle FILEF, a fait face à une bonne série de problèmes au cours de la dernière année: trois attentats contre leur local, en plus d'une coupure de fonds de Centraide, au même titre que plusieurs autres organisations progressistes.

Mais la vie continue! Et la FILEF, maintenant réinstallée sur la Christophe-Colomb, à Montréal, continue son travail de défense des intérêts des travailleurs italiens immigrés, et d'intégration des immigrants à la collectivité québécoise.

Et ce, ma'gré les problèmes de tous les jours, dont la perte d'une grande partie de leurs documents, dossiers, etc., au cours des trois attentats qu'ils ont subis.

L'association organise une fête pour ses membres, et ses sympathisants, une soirée de veillée du Jour de l'An à l'italienne, dont les bénéfices aideront à la consolidation de la FILEF.

Cette soirée comprend un repas gastronomique complet, plus un réveillon à minuit, plus une soirée de danse, un bar ouvert, plus plusieurs surprises.

Pour Luciano Del Negro, membre du secrétariat de la FILEF, et militant du conseil central de Montréal, il s'agit d'une fête qui s'adresse à la communauté italienne, mais aussi à tous les sympathisants de la FILEF.

«C'est une fête pour se retrouver, pour passer un moment ensemble, mais à l'italienne, avec notre façon de faire les choses».

"Chez nous, notre mode de consommation est un peu différent. Les gens restent plus souvent en famille. Beaucoup ne sortent vraiment que trois ou quatre fois par année, pour une grosse fête, comme dans les villages en Italie. Aussi ça peut sembler un peu cher, \$60. pour une soirée, mais ça vaut le coup".

Ceux et celles qui veulent passer la nuit du Nouvel an à l'italienne sont bienvenu-e-s. Pour obtenir des billets, contacter Luciano Del Negro, au secrétariat du Conseil central de Montréal: (514) 598-2021.

## conflits de travail

### Mais la vie continue!

Yvon Lassonde est technicien à Télé-Métropole, en lock out depuis novembre 1982. À moins d'un règlement d'ici peu, Yvon, sa femme Lise, et leurs quatre enfants passeront donc un deuxième Noël en conflit de travail.

Les Lassonde vivent et s'organisent pour ne pas être perdants. "On vit avec de l'espoir". C'est la deuxième fois qu'il est en conflit de travail à Télé-Métropole.

La première fois, c'était il y a cinq ans. «C'était durant la période de l'été, précise Lise, on n'a donc pas trop souffert». Mais cette fois-ci, le conflit est beaucoup plus long. «Au début, c'était stressant; maintenant on s'habitue»; mais après avoir mentionné que «c'est commode, il reste plus à la maison», elle enchaîne presqu'aussitôt: «j'ai hâte qu'il retourne travailler».

### Les coupures familiales

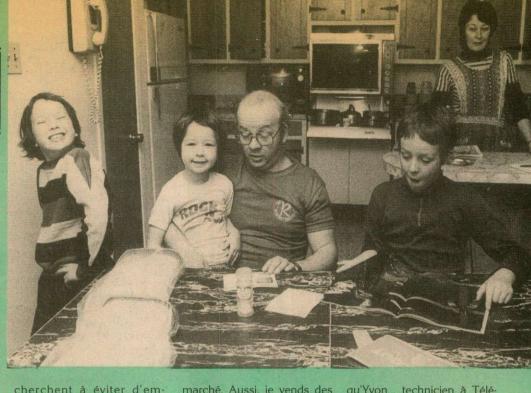
Treize mois de conflit, faut savoir s'organiser. Faut couper quelque part. Changer des plans. Modifier les habitudes.

L'automobile n'a pas fonctionné pendant six mois: économie sur l'essence et les assurances. Yvon s'est donc rendu pendant tout l'été au local du syndicat dont il est le trésorier, en bicyclette. Douze milles par jour, quatre jours par semaine, entre Longueuil et Montréal. Quand on veut, on prend les moyens.

### Lise au travail

Avant son mariage en 1968, Lise travaillait comme commis dans une compagnie de produits chimiques; cependant, le travail qu'elle effectualt fut alors informatisé et «rapatrié» aux États-Unis.

Par la suite, elle s'est cherché un emploi, mais c'est bien connu que les employeurs



cherchent à éviter d'embaucher des jeunes femmes mariées, on ne sait jamais, elles pourraient avoir des enfants.

Elle a donc du se contenter d'un travail à temps partiel, jusqu'au moment où le premier bébé est arrivé.

Aujourd'hui, ils sont quatre enfants dans la famille Lassonde Sylvie, 14 ans; François, 10 ans; Suzanne, 7 ans; Sandra, 5 ans. Et elle est retournée au travail... à temps partiel.

«J'ai essayé dans l'immobilier, mais ça n'a pas marché. Aussi, je vends des instruments de cuisine». Et quand elle a des réunions de travail le soir, c'est Yvon qui s'occupe des enfants.

### Résister, résister

La vie continue. Malgré les problèmes, les Lassonde se sont organisés pour résister. Avec le fonds de défense de la CSN – le FDP – les revenus de Lise, les petites économies de l'automobile, des conservesmaison, avec la solidarité familiale aussi, les Lassonde résistent. Ils résistent pour

qu'Yvon, technicien à Télé-Métropole, et ses 173 camarades puissent obtenir, au terme de ce conflit, une véritable sécurité d'emploi.

Et Noël? «On va être tranquilles, juste nous autres et notre famille. On aura un souper comme à l'ordinaire». Mais les enfants ne seront pas oubliés.

P.S. Chez les Lassonde, on n'écoute plus Télé-Métropole. Et chez vous? Question de solidarité.

### SOUTIEN UNIVERSITAIRE

### Pour le respect des droits acquis

Les employé-e-s de soutien de l'Université de Montréal continuent les grèves rotatives dans le but d'obtenir une convention collective qui respecte leurs droits acquis.

En effet, les coupures faites de façon brutales dans les effectifs en 1982-83 (600 pertes d'emplois) font que ceux-ci sont maintenant inférieurs aux effectifs de 1971-72.

Après avoir augmenté la semaine de travail d'une heure et quart en 1974, après s'être départie de plus de 600 salariés en deux ans, après avoir imposé une mobilité accrue à l'intérieur des secteurs de travail, voilà que l'université de Montréal voudrait s'octroyer le droit de donner promotion, rétrogradation et replacement à son gré, à sa fantaisie.

Or, la partie patronale n'a, en aucune occasion, réussi à faire la moindre preuve que les droits acquis des conventions antérieures la privaient de moyens de gestion raisonnables. Au contraire. C'est pourquoi se continuent les moyens de pression, et que les travailleurs-euses veulent négocier sur la base du statu quo.

## SECTEUR PUBLIC Pour des rencontres directes

La CSN, la FTQ et la CEQ ont rejeté la proposition gouvernementale d'un comité paritaire sur la rénumération dans le secteur public.

Cependant, les centrales ont déposé une contreproposition de rencontres directes entre les représentants des trois centrales et de la partie patronale, en vue de négocier la rénumération des salariés du secteur public et parapublic pour l'année 1985.



## Teccart: une victoire

Après quatre mois de lockout, les employé-e-s de soutien de Teccart ont convenu d'une première convention collective.

La lutte s'est faite pour améliorer les salaires et les conditions de travail. Résultats obtenus: des augmentations moyennes de plus de \$2,500 par année, et des clauses normatives comparables à celles du secteur public. Dans l'avenir, Teccart devra en tenir compte.



### Stage à Cuba

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) organise un stage à Cuba qui se tiendra du 30 mars au 13 avril 1984. Ce stage s'adresse à l'ensemble du monde syndical et des groupes populaires.

L'objectif principal de ce stage est de permettre à des travailleurs et des travailleuses du Québec de mieux connaître et comprendre l'expérience cubaine, et de contribuer ainsi, avec CISO, à développer davantage la solidarité internationale.

Le coût du stage est d'environ \$950.00 (tout compris), et la date limite des mises en candidature est le 31 janvier 984. Pour tous renseignements, communiquer avec Clotilde Bertrand, à **514-598-2020**.



## BILLET

### De Gutenberg à Pac Man

En inventant l'imprimerie au 16° siècle, Gutenberg a aidé à la diffusion, à la démocratisation de la culture, de la philosophie, de la littérature, de la technique aussi.

La vulgarisation et l'accessibilité des connaissances, permises par une diffusion toujours plus grande, toujours plus variée, a joué un rôle important dans l'évolution des idées, des techniques, dans le développement de l'éducation.

La «révolution» de l'imprimerie nous a donné le livre, le journal, le tract, l'affiche en quantité et accessibles. Les travailleurs et travailleuses ont donc appris à contrôler la machine à imprimer, à la connaître, à s'en servir à leurs fins.

Nous n'avons cependant pas la même connaissance des nouveaux outils de l'ère de l'informatisation et de la robotisation. Ce «nouveau savoir», encore mal vulgarisé, peu démocratisé, reste donc pour l'instant, en grande partie, l'apanage d'une minorité privilégiée.

Il nous faut donc éviter que se creuse un fossé entre une élite qui intégrerait bien l'usage de ces nouveaux outils que nous apportent les changements technologiques, et une majorité de travailleurs et de travailleuses, de groupes moins favorisés, qui seraient dotés d'une faible culture informatique.

Ils nous faut assujettir ces machines, plutôt que de se laisser assujettir par elles. Nous devons donc nous battre ensemble, côte à côte pour élargir notre espace d'autonomie dans l'organisation de notre travail et dans notre vie, pour ne pas devenir dociles devant le clavier, l'écran, la manette.

Cela est valable autant à l'usine si on veut une amélioration des conditions de travail, que dans le secteur de la snté et de l'éducation si on veut empêcher une plus grande déshumanisation des services publics, ou à la maison si on veut empêcher l'envahissement de notre vie privée.

Pour que le progrès soit à nous, il faudra que le développement des nouvelles connaissances se fasse de façon démocratique. Les changements technologiques ne feront plus peur le jour où nous aurons acquis les connaissances qui nous permettront d'assurer que le progrès ne servira pas uniquement à enrichir les possédants, à augmenter la productivité, à faire disparaître les emplois.

Le progrès social, passe donc à la fois par l'accès aux connaissances, leur vulgarisation, leur diffusion, leur accessibilité, leur démocratisation, mais aussi par la maîtrise que nous aurons des nouveaux outils, de façon que leur introduction dans nos vies ne nous renvoie pas systématiquement à la maison.

Ce progrès auquel nous tenons, nous devrons donc le traduire en clauses dans nos conventions collectives, mais en exerçant aussi une surveillance vigilante des actions gouvernementales en ce qui concerne les lois sociales et les législations de nature économique.

Le virage technologique dont nous parlent les gouvernements ne doit pas être un prétexte pour nous déposséder de nos acquis, pour nous appauvrir.

Il en va de notre avenir.



10:30	1 Damen
11:00	ensura -
11:30	de la lighter
12:00	July Sylvery
12:30	lamos
13:00	FOR CSN
13:30	do la
14:00	bee 'per
14:30	Questi
15:00	W
15:30	
16:00	IDICALISME
16:30	· CUNUI · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
17:00	POUR UN SYNDES FEMMES À L'IMAGE DES FEMMES
17:30	I'IMAGE US
18:00	A

Pourquoi bloquer ton agenda le 28 janvier '84? Pour venir te joindre à un événement, un **grand rassemblement** auquel toutes les femmes syndiquées à la CSN sont conviées pour tenter de définir les contours de ce que serait un «syndicalisme à l'image des femmes».

Au congrès de '82, le comité de la condition féminine soumettait un dossier sur la condition des militantes dans la centrale. Un constat: les femmes sont presqu'absentes des instances décisionnelles et cela, à tous les niveaux: syndicat, conseil central, fédération... De plus, les femmes se retrouvent mal dans ce syndicalis-

me fait par et pour des hommes.

Depuis le débat s'est poursuivi un peu partout. Par le **grand rassemble**ment, on souhaite l'étendre à toutes les femmes de la CSN. Ce grand rassemment sera l'occasion pour un grand nombre de femmes de mettre en commun leurs perceptions et leurs espoirs sur la vie syndicale. Pourquoi ne pas imaginer que, dans nos syndicats, on tienne compte des contraintes objectives qu'imposent l'éducation des enfants ou le travail ménager, le lot de bon nombre de femmes? N'est-il pas temps de repenser l'organisation actuelle de nos syndicats qui exige

un engagement à 100% des milisantes et militants, au détriment de nos autres champs d'intérêt, d'occupations ou encore de militance?

C'est pour discuter de telles questions et voir comment on peut apporter des éléments de solution que toutes les femmes syndiquées à la CSN sont invitées à participer.

Un rendez-vous à ne pas manquer:
le 28 janvier '84
au Palais des Congrès à Québec pour plus d'informations: le le service de la condition féminine de la CSN (514) 598-2101